

## Commission administrative paritaire

ENTRE LE 29 NOVEMBRE ET LE 6 DÉCEMBRE,  
NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S  
À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)  
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B

JE VOTE CGT, C'EST  
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION,  
Ce document  
n'est pas un  
bulletin de vote !



**JE VOTE** POUR  
DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI  
INTERVIENDRONT SUR LES  
QUESTIONS QUI ME  
CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) ;
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**VOTER CGT C'EST** donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

**FIER-E-S !**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
**SERVICE PUBLIC !**

scannez-moi



JE SUIS PUBLIC 100%

**CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et gagner de nouveaux droits**

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1<sup>er</sup> échelon de catégorie C (1 800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B ;
- Reconnaître la pénibilité ;
- Organiser des concours chaque année ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique ;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau régional pour la catégorie B ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes ;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !**

Entre le **29/11** et le **6/12**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !**